

COMMUNIQUE DE PRESSE / 25 octobre 2007

LA SACD ET LA SCAM SE FELICITENT DE L'AUGMENTATION DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE VOTÉE EN COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES A L'ASSEMBLEE NATIONALE

La SACD et la SCAM accueillent avec beaucoup de satisfaction le vote par la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen des crédits média, d'un amendement déposé par Christian Kert, Député des Bouches-du-Rhône, tendant à augmenter de 2 € le montant de la redevance audiovisuelle en 2008.

Avec cette décision, dont on espère qu'elle sera confirmée par le vote en séance publique prévue le 16 novembre et soutenue par le Gouvernement, les députés ont fait le choix de doter l'audiovisuel public de ressources financières lui permettant de remplir au mieux ses missions de service public.

En souhaitant abonder les comptes du service public de plus de 30 millions d'€, les parlementaires ont reconnu, quelles que soient leurs appartenances partisans, la nécessité de renforcer l'identité, la singularité et la créativité des chaînes de l'audiovisuel public.

La SACD et la SCAM regretteraient vivement que la représentation nationale ne confirme pas un vote qui donne la capacité aux chaînes publiques d'offrir à leur public une création audiovisuelle inédite et de qualité et d'être cohérentes avec leurs missions, leurs périmètres et l'augmentation durable des coûts de grille.

Si le Parlement n'adoptait pas cette disposition utile, après plusieurs années de stagnation du niveau de la redevance, le service public resterait alors soumis à une injonction contradictoire dans laquelle les exigences légitimes des pouvoirs publics ne seraient pas suivies des financements adéquats et nécessaires.

Contacts presse

SACD Lise Hoëz - attachée de presse

01 40 23 45 11 / lise.hoez@sacd.fr

www.sacd.fr

SCAM Stéphane Joseph – Communication

01 56 69 58 88 / stephane.joseph@scam.fr

www.scam.fr